

l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais en son absence, je vais poser ma question au très honorable premier ministre suppléant.

Le premier ministre suppléant peut-il me dire si le gouvernement fédéral sera représenté à la conférence qui aura lieu à Pembroke, le 28 octobre prochain, sur le projet du Grand Canal?

**L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, je vais prendre cette question comme préavis; j'espère que je pourrai donner une réponse demain ou mercredi.

### LES PONTS

#### ABOLITION DU PÉAGE SUR LE PONT CHAMPLAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. Il y a une quinzaine de jours, je lui demandais si le gouvernement avait l'intention d'abolir temporairement le péage sur le pont Champlain et l'honorable ministre me répondait que le gouvernement étudiait sérieusement cette question.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre, aujourd'hui, s'il est ressorti quelque chose de cette étude et ce qu'on a décidé à ce sujet?

[Traduction]

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, cette question est encore à l'étude.

[Français]

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre des Transports doit se plier lui aussi au Règlement de la Chambre. Le député de Sherbrooke (M. Allard) dit qu'il a posé la question il y a quinze jours; moi, je l'ai demandé il y a un mois. Or, on étudie encore pendant que les travaux achèvent sur le pont Jacques-Cartier...

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Grégoire:** Alors le ministre devrait au moins donner une réponse satisfaisante.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député a le droit de poser une question, mais l'honorable ministre peut répondre à cette question au meilleur de sa connaissance, et l'honorable député, même s'il n'est pas satisfait de cette réponse, doit l'accepter quand même, selon le Règlement de la Chambre.

[Traduction]

### L'INDUSTRIE

#### L'IMPORTATION DE VOITURES VOLKSWAGEN PAR LA SOCIÉTÉ STUDEBAKER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. D. Hales (Wellington-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie. Peut-il confirmer ou nier la nouvelle selon laquelle la *Studebaker Company of Canada* aurait conclu une entente avec un ministre avant la fermeture de son usine, en vue d'importer au Canada un grand nombre de voitures Volkswagen?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question du député, me semble-t-il, est irrecevable, parce qu'il demande de confirmer ou de nier une déclaration. Le député pourrait peut-être formuler sa question autrement.

**M. Hales:** Monsieur l'Orateur, le ministre par l'entremise de son ministère ou de tout autre ministère a-t-il conclu un accord avec la *Studebaker Company of Canada* pour importer au Canada un grand nombre de voitures Volkswagen?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Monsieur l'Orateur, l'importation d'automobiles est une question dont doit décider la société importatrice elle-même. Le gouvernement canadien n'invite et n'a invité personne à importer des Volkswagen pour son compte. En ce qui concerne les transactions de la compagnie Studebaker, elle est libre d'importer des Volkswagen ou d'autres automobiles conformément à notre tarif. Je crois comprendre que, dans ses transactions, la compagnie a agi à titre d'agent et qu'elle a importé un nombre de Volkswagen au Canada avant de terminer ses transactions.

**M. Hales:** J'aimerais poser une question complémentaire. Cet arrangement a-t-il été fait en vertu de l'Accord canado-américain sur l'automobile?

**L'hon. M. Drury:** J'imagine, monsieur l'Orateur, que l'accord a été conclu entre les compagnies Volkswagen et Studebaker.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Avant d'abandonner ce sujet, je voudrais poser une question complémentaire au ministre. Veut-il dire que l'Accord canado-américain sur l'automobile permet aux fabricants d'importer non seulement leurs propres automobiles et leurs pièces, mais également des voitures de fabrication étrangère?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. La question est irrecevable, car on demande au ministre d'interpréter un traité.